

Rapport de L3Harris sur la loi à l'égard des chaînes d'approvisionnement (2023)

À PROPOS DE CE RAPPORT

L3Harris Technologies Canada Inc. a préparé le présent rapport (le « **rapport** ») conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** ») pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2023. Le présent rapport est rédigé conjointement par L3Harris technologies Canada Inc. et ses filiales, L3Harris MAS Inc., L3Harris MAPPS Inc. et Wescam Inc. (collectivement, les « **entités déclarantes de L3Harris** »). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une assurance externe.

Le présent rapport décrit les actions posées pour améliorer la transparence de nos chaînes d'approvisionnement en énumérant les mesures prises au cours de l'exercice financier 2023 afin de prévenir et de réduire les risques que du travail forcé ou du travail par des enfants (collectivement, « **l'esclavage moderne** ») soit impliqué à n'importe quelle étape de notre production de marchandises au Canada ou ailleurs, ou de marchandises que nous avons importées au Canada. Cela a été fait conformément aux critères de déclaration obligatoires énoncés aux articles 11(1) et 11(3) de la Loi.

Les entités déclarantes de L3Harris ne font actuellement aucun rapport en vertu de lois semblables dans aucun autre pays. Cependant, d'autres filiales de L3Harris Technologies, Inc., notre société mère, font état de lois similaires au Royaume-Uni.¹

INTRODUCTION

Les entités déclarantes de L3Harris, qui incarnent nos valeurs d'intégrité, de respect et d'excellence, sont sans égal lorsqu'il s'agit de notre comportement responsable, honnête et éthique. Nous comprenons les défis dynamiques auxquels le monde fait face lorsqu'il s'agit de déterminer et de gérer les risques liés à l'esclavage moderne sur le lieu de travail. Nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées dans nos efforts visant à fournir des produits novateurs et perfectionnés sur le plan technologique à nos communautés.

Les entités déclarantes de L3Harris s'engagent à protéger les droits de la personne et à prévenir l'esclavage moderne en faisant la promotion de toutes les lois et normes sur les droits de la personne et en s'y conformant dans tous nos sites. Dans le cadre de cet engagement, nous ne prenons part à aucune activité impliquant de l'esclavage moderne dans le cadre de nos opérations et ne contribuons pas volontairement ni en toute connaissance de cause à l'esclavage moderne commis par une autre partie. De plus, nous faisons affaire avec des fournisseurs qui partagent le même engagement et qui appliquent des politiques et des pratiques exemplaires semblables.

Notre culture repose sur notre engagement envers nos valeurs, qui régissent toutes nos activités et relations d'affaires. Notre succès dépend du maintien d'une culture d'intégrité et de notre capacité à faire ce qui est bien. Dans toutes nos transactions commerciales, nous nous conduisons de façon honnête et éthique et nous exigeons la même conduite de tous ceux qui travaillent en notre nom, y compris, sans s'y limiter, les intermédiaires, les partenaires commerciaux, les sous-traitants et les autres parties.

STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Structure de l'entreprise

Les entités déclarantes de L3Harris sont toutes des filiales, directement ou indirectement, de L3Harris Technologies, Inc. (« **L3Harris** »), dont le siège social se trouve à Melbourne, en Floride. L3Harris est une entreprise oeuvrant dans les domaines de l'aérospatiale et de la défense qui emploie environ

¹ La déclaration relative à l'esclavage et à la traite des êtres humains au Royaume-Uni se trouve [ici](#).

50 000 personnes sur 300 sites à travers le monde. La majorité des activités de L3Harris sont liées à des organismes du gouvernement fédéral américain, dont le ministère Department of Defence, la NASA, la NOAA, la Garde côtière et la FAA. La chaîne d'approvisionnement de L3 Harris compte plus de 10 000 fournisseurs.

Les entités déclarantes de L3Harris font partie du groupe d'entreprises de la famille L3Harris (collectivement, le « **groupe L3Harris** »). Le tableau ci-dessous fournit de plus amples renseignements sur les entités déclarantes de L3Harris :

| Entités déclarantes de L3Harris | Renseignements propres à l'entité |
|-----------------------------------|--|
| L3Harris Technologies Canada Inc. | Constituée en vertu de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , siège social à Waterdown, Ontario. Numéro d'entreprise : 868065111RC0003 |
| L3Harris MAS Inc. | Constituée en vertu de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , siège social à Mirabel, Québec. Numéro d'entreprise : 886952605RC0004 |
| L3Harris MAPPS, Inc. | Constituée en vertu de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , siège social à Saint-Laurent, Québec. Numéro d'entreprise : 861642833RC0001 |
| Wescam, Inc. | Constituée en vertu de la <i>Loi sur les sociétés par actions</i> de l'Ontario, siège social à Burlington, Ontario. Numéro d'entreprise : 889433058 |

Le groupe L3Harris compte plus de 3000 employés canadiens répartis sur 13 sites, ce qui en fait l'une des entreprises canadiennes les plus importantes et des plus diversifiées en défense et en sécurité. Ces employés mettent en valeur l'économie canadienne grâce à des emplois de haute technologie, à l'innovation, à la diversité et à la conception de solutions pour l'avenir.

Activités et opérations

Les entités déclarantes de L3Harris fournissent des produits et des services au Canada depuis plus de 60 ans. En collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux, des sociétés d'État et l'industrie civile, nos technologies autorisent des missions complexes dans les domaines de la défense, de la sécurité publique, de l'aviation commerciale, de l'application de la loi, de la télédétection et de la surveillance de l'environnement.

Dans l'ensemble, les entités déclarantes de L3Harris fournissent des solutions pour le Canada en défense, détection géospatiale, environnementale et météorologique, gestion de la circulation aérienne, sécurité frontalière et de formation des pilotes.

Grâce à ses radios tactiques à la fine pointe de la technologie, les entités déclarantes de L3Harris modernisent les communications du ministère de la Défense nationale du Canada et constituent un élément essentiel du programme d'équipement intégré du soldat. Les entités déclarantes de L3Harris soutiennent les capacités de gestion du trafic aérien de NAV Canada grâce à l'infrastructure et aux services de télécommunications. Le système P25 des entités déclarantes de L3Harris, déployé en Alberta et en Saskatchewan, est l'un des plus importants systèmes de radiocommunication des premiers intervenants au monde.

Le groupe L3Harris est reconnu comme l'un des plus importants intégrateurs de soutien en service (**SES**) soutenant d'importantes flottes d'aéronefs militaires à travers le Canada, y compris les flottes du CF-18 Hornet, du CC-150 Polaris, du CH-148 Cyclone, du CH-147F Chinook, du CT-114 Tutor et du CP-140 Aurora. Le groupe L3Harris est reconnu partout dans le monde pour son système de gestion de plateforme

intégré (**IPMS**) conçu au Canada pour les frégates de patrouille de la Marine royale canadienne. L'IPMS est posé sur les frégates de la classe Halifax et les navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique, et est destiné aux navires de combat canadien.

Nos chaînes d'approvisionnement

Le groupe L3Harris compte plus de 1500 fournisseurs à travers le Canada. En raison de la diversité des produits et services des entités déclarantes de L3Harris, ainsi que de la vaste dispersion géographique de nos installations, nous utilisons de nombreuses sources pour le large éventail de matériaux, comme les composants électroniques, les cartes à circuits imprimés, les métaux et les plastiques nécessaires à nos opérations et nos produits. Nous comptons sur des fournisseurs et des sous-traitants pour un grand nombre de composants et de sous-systèmes. Nous faisons aussi affaire avec un nombre limité de fournisseurs de composants microélectroniques certifiés pour nos produits.

En 2023, environ 97 pour cent des marchandises provenant des fournisseurs des entités déclarantes de L3Harris provenaient des pays suivants : Canada, États-Unis, Israël, Royaume-Uni, Allemagne, Suisse, Danemark, Australie, Espagne, France, Corée du Sud, Norvège et Italie.

POLITIQUES ET DILIGENCE RAISONNABLE

L'énoncé de politique de L3Harris, qui s'applique aux entités déclarantes de L3Harris, stipule ce qui suit :

« L3Harris ne s'engage pas dans la traite des personnes et ne participera pas volontairement ou en toute connaissance de cause à toute activité liée à la traite de personnes commise par une autre partie, et ne travaillera pas en connaissance de cause avec des fournisseurs ou des partenaires d'affaires qui s'engagent dans de telles activités. L3Harris maintient des politiques internes et plans de conformité qui sont conformes aux lois pertinentes relatives à la traite des personnes. Son engagement à se conformer à ces lois se reflète également dans son Code de conduite et son Code de conduite des fournisseurs. »

Dans le cadre du groupe L3Harris, les politiques et les procédures de diligence raisonnable énoncées dans la présente section s'appliquent aux entités déclarantes de L3Harris, puisqu'elles sont mises en œuvre au niveau de la société mère de L3Harris, et sont imposées et adoptées par ses filiales, y compris les entités déclarantes de L3Harris.

L3Harris continuera de réviser périodiquement les politiques, les procédures, la formation et les autres outils et efforts visant à combattre la traite des personnes et à promouvoir la transparence de la chaîne d'approvisionnement, et, le cas échéant, de les modifier ou de les améliorer.

Code de conduite

Le Code de conduite de L3Harris (le « **Code** »), disponible [ici](#), décrit notre engagement envers nos valeurs, résume les politiques et lois essentielles, et les règlements que les employés doivent connaître lorsqu'ils sont employés par le groupe L3Harris. Il s'agit de notre guide pour la prise de décisions éthiques. Prendre des décisions éthiques est essentiel à notre façon de travailler ensemble, avec nos clients et nos partenaires d'affaires, ainsi qu'au sein de notre communauté mondiale.

Le Code établit notre engagement à protéger les droits de la personne et à prévenir l'esclavage moderne en faisant la promotion de toutes les lois et normes sur les droits de la personne et en s'y conformant dans tous nos sites. Cela signifie que nous :

- ne prenons part à aucune activité impliquant de l'esclavage moderne dans le cadre de nos opérations et ne contribuons pas volontairement ou en toute connaissance de cause à l'esclavage moderne commis par une autre partie;
- évitons les pratiques de recrutement et d'emploi faussées ou frauduleuses, y compris l'imposition de frais de recrutement, le déni d'accès à l'identité d'un employé ou à des documents d'immigration, ou le défaut de divulguer les conditions d'emploi clés;
- reconnaissons le droit à la négociation collective et nous conformons à toutes les lois applicables sur la rémunération et les heures de travail; et
- faisons affaire avec des fournisseurs qui partagent le même engagement et qui appliquent des politiques et des pratiques exemplaires semblables.

Le Code s'applique aux employés, aux dirigeants et aux membres du conseil d'administration du groupe L3Harris. Le respect du Code est obligatoire et tous les employés sont tenus de s'y conformer, ainsi qu'à nos politiques et aux lois applicables à nos lieux de travail. Les cas de violation sont pris au sérieux au sein du groupe L3Harris et peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Code de conduite des fournisseurs

Nous nous attendons à ce que tous les tiers avec lesquels nous faisons affaire, y compris les agents, fournisseurs et sous-traitants, se conforment au Code de conduite des fournisseurs de L3Harris (le « **Code des fournisseurs** ») lorsqu'ils exercent des activités pour le compte de L3Harris. Le Code des fournisseurs est accessible [ici](#).

Le Code des fournisseurs énonce les attentes de L3Harris selon lesquelles tous les fournisseurs doivent :

- faire des affaires de façon éthique et en conformité avec toutes les lois et tous les règlements applicables;
- respecter les droits de la personne des travailleurs;
- traiter les gens avec respect;
- maintenir des conditions de travail sécuritaires et saines;
- protéger les biens qui leur sont confiés; et
- s'efforcer de protéger l'environnement.

Nous nous attendons à ce que les fournisseurs respectent le Code des fournisseurs et toutes les lois ainsi que tous les règlements qui s'appliquent à leurs activités et qu'ils veillent à ce que tous les fournisseurs de sous-niveau qu'ils emploient en notre nom fassent de même.

En cas de violation de l'une ou l'autre de ces attentes, nous pouvons prendre des mesures correctives pour remédier à la situation. En cas de violation d'une loi ou d'un règlement, il peut être nécessaire de signaler ces violations aux autorités responsables. Nous nous réservons le droit de mettre fin à notre relation avec tout fournisseur en vertu de tout contrat d'approvisionnement ou d'achat en vigueur.

De plus, nous nous attendons à ce que nos fournisseurs maintiennent un programme d'éthique et de conformité à la mesure de l'envergure et de la nature de leurs activités. Ce programme devrait comprendre des politiques et d'autres processus visant à assurer la conformité aux lois, aux règlements et aux attentes qui sont liées ou stipulées expressément dans le Code des fournisseurs. Cela devrait comprendre des

systèmes pour surveiller la conformité à ces normes ainsi que des mesures appropriées pour corriger les anomalies ou les incidents de non-conformité relevés.

Nous encourageons également nos fournisseurs à connaître les pratiques commerciales de leurs fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires d'affaires afin d'assurer la conformité aux lois et au Code des fournisseurs pour toute activité effectuée au nom de notre entreprise, à gérer et à atténuer les risques de façon proactive dans leur chaîne d'approvisionnement et, le cas échéant, à nous signaler les risques afin de s'assurer qu'ils soient atténués de façon appropriée.

Nous demandons à nos fournisseurs de partager notre engagement à respecter les droits de la personne de tous les travailleurs. Cela signifie que nous nous attendons à ce que nos fournisseurs s'assurent que tout emploi est librement choisi et interdisent toutes les formes d'asservissement moderne, qu'ils proscrivent le travail des enfants, qu'ils se conforment à toutes les lois applicables dans les pays où ils exercent leurs activités, qu'ils respectent le droit des travailleurs de former et de joindre les syndicats de leur choix, de négocier ensemble et de se réunir en toute paix, et qu'ils ne bafouent pas les droits de toute personne.

Les fournisseurs doivent éduquer les employés quant aux activités de traite interdites, imposer des mesures disciplinaires aux employés qui n'ont pas respecté les lois ou règlements, et aviser l'agent de négociation des contrats de toute violation par des employés ou mesure prise contre des employés.

Politique sur les droits de la personne

La politique sur les droits de la personne reflète l'examen par L3Harris des normes de travail et des concepts relatifs aux droits de la personne énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les principes directeurs des Nations Unies pour les affaires et les droits de la personne. Il renforce l'engagement à protéger les droits de la personne en traitant les personnes avec dignité, équité et respect, ainsi qu'en s'engageant en partenariat avec les intervenants pour mettre en œuvre la présente politique. La politique sur les droits de la personne est accessible [ici](#).

La politique sur les droits de la personne répète de nombreux engagements énoncés dans le Code, le Code des fournisseurs et la politique sur la transparence des chaînes d'approvisionnement, notamment : promouvoir et respecter toutes les lois et normes sur les droits de la personne et attendre la même chose de ceux qui travaillent en notre nom; faire affaire avec des fournisseurs qui partagent le même engagement d'appliquer des politiques similaires afin de ne pas porter atteinte aux droits d'autrui; ne pas pratiquer d'esclavage moderne dans le cadre de nos opérations ni participer volontairement à une activité impliquant de l'esclavage moderne de l'autre partie; éviter les pratiques de recrutement et d'emploi faussées ou frauduleuses; et reconnaître le droit à la négociation collective ainsi que se conformer à toutes les lois sur la rémunération et les heures de travail.

L3Harris rend compte périodiquement des progrès accomplis dans le respect de la politique des droits de la personne et évalue régulièrement si des changements sont nécessaires pour s'assurer de l'engagement envers la protection des droits de la personne.

Service d'assistance L3Harris

Toute personne ayant connaissance ou qui soupçonne une mauvaise conduite éthique ou une violation de la politique, de la loi ou de la réglementation de l'entreprise doit signaler le problème au service d'assistance de L3Harris, en ligne ou par téléphone. Il est possible de faire un signalement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année, dans une grande variété de langues et dans l'anonymat, si cela est souhaité.

De plus, nous avons mis à jour la liste des conseillers en éthique avec lesquels les employés peuvent communiquer directement s'ils en ont besoin. Ces conseillers sont des employés chevronnés dans

l'ensemble de l'entreprise, qui aident à diriger les enquêtes, les questions et les préoccupations en matière d'éthique. Les employés sont informés qu'ils disposent d'autres ressources que le service d'assistance en éthique et les conseillers en éthique. Selon la situation, les employés peuvent se sentir plus à l'aise de discuter avec un superviseur ou un autre membre de la direction, avec le personnel des ressources humaines ou du service juridique, avec un expert en la matière ou même de communiquer par la poste.

Le groupe L3Harris interdit strictement toute forme de représailles à l'égard d'un employé qui, de bonne foi, fait un signalement ou aide à enquêter sur un problème signalé. Les employés qui commettent des représailles contre d'autres personnes peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Intégration des fournisseurs

Dans le cadre du processus d'intégration de la chaîne d'approvisionnement et avant l'attribution du contrat, les représentants de L3Harris effectuent des examens d'admissibilité des fournisseurs afin de s'assurer que nos partenaires d'approvisionnement ne contreviennent pas au Code des fournisseurs de L3Harris. Une fois qu'il a été déterminé que les valeurs fondamentales de nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement sont harmonisées aux valeurs fondamentales de L3Harris, L3Harris effectue une évaluation et une certification détaillées des offres, des processus et des capacités des fournisseurs partenaires. Dans le cadre de ce processus, les partenaires de la chaîne d'approvisionnement de L3Harris s'engagent à respecter le Code des fournisseurs. Nous nous réservons le droit d'exiger que nos fournisseurs démontrent leur conformité et d'inspecter n'importe quel site des fournisseurs au besoin.

De plus, L3Harris évalue la diligence raisonnable fondée sur les risques auprès de tous les tiers et a mis en place des contrôles internes rigoureux conformément à notre Code et aux lois et règlements applicables. Nous avons également recours à un système pour déceler les signaux d'alarme avant et pendant toute relation avec les fournisseurs partenaires.

Diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement

Le groupe L3Harris déploie des équipes de centre d'excellence de la chaîne d'approvisionnement dont le mandat sera axé sur le rendement et la conformité de la chaîne d'approvisionnement. Ces équipes effectuent des examens de conformité continus, participent à des initiatives d'amélioration, collaborent avec les services juridique, de vérification interne, de qualité, des ressources humaines, d'éthique, de gestion de programme, des finances et de la comptabilité afin de s'assurer que le rendement et la culture de la chaîne d'approvisionnement reflètent les valeurs des objectifs de L3Harris.

RISQUES DANS NOS OPÉRATIONS ET NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Risques dans nos opérations

Les entités déclarantes de L3Harris jugent que le risque qu'il y ait de l'esclavage moderne dans le cadre de nos opérations est faible. Non seulement la main-d'œuvre des entités déclarantes L3Harris existe-t-elle seulement au Canada, où les lois sur le travail, l'emploi et les droits de la personne sont exhaustives et strictes, mais aussi la majorité de nos services sont fournis au gouvernement et à d'autres organisations du secteur public, qui ont généralement des règles plus complexes et beaucoup plus strictes pour fournir des produits, des services et des solutions que celles qui régissent le travail avec les clients commerciaux.

Risques dans nos chaînes d'approvisionnement

Nous sommes conscients qu'il y a un risque que de l'esclavage moderne se produise à l'intérieur des chaînes d'approvisionnement. Nous comprenons que les considérations géographiques et la nature des matières premières et des industries particulières peuvent être associées à un risque plus élevé d'esclavage moderne. Il y a aussi des risques liés à certaines industries, même dans les pays où le risque d'esclavage

moderne est faible. Cependant, les fournisseurs chez qui nous avons acheté des marchandises, importent principalement de pays qui ont un faible indice d'esclavage moderne, un faible risque de vulnérabilité à l'esclavage moderne et des mesures gouvernementales assez rigoureuses face à l'esclavage moderne (voir l'indice de l'esclavage mondial 2023 intitulé *Walk Free, Global Slavery Index 2023* [ici](#)). De plus, en raison des politiques et procédures actuellement en place qui s'appliquent à nos chaînes d'approvisionnement et de la nature de la majorité de nos activités d'approvisionnement, nous estimons que les risques d'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement sont faibles à modérés.

À la suite de l'évaluation de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement à l'égard du risque d'esclavage moderne, nous n'avons relevé aucun cas d'esclavage. Par conséquent, aucune mesure n'a été nécessaire pour remédier à une situation d'esclavage moderne ni pour compenser la perte de revenus liée à la correction d'une telle situation.

Gestion et atténuation des risques

Nous savons que le travail de L3Harris a une incidence sur les communautés où nous vivons et travaillons. Nous nous efforçons de mener nos activités de façon à faire preuve de bonne gestion et de responsabilité.

Conformément à notre culture éthique, L3Harris s'engage à démontrer une bonne conscience sociale par sa participation à des organismes de bienfaisance et à des activités dans la communauté. Nous encourageons nos employés à faire du bénévolat dans nos communautés.

Voici des exemples d'initiatives :

- **Vétérans** : En soutien aux premiers répondants et à l'engagement des vétérans, les membres du groupe de ressources pour les employés se sont associés au projet de l'Autoroute des héros, de la Ontario Hortical Trades Foundation, afin de créer un sentier et un système d'arrosage temporaire pour le Monument commémoratif de la campagne de plantation d'arbres en hommage à tous les Canadiens qui ont servi dans les forces armées.
- **Faire progresser la place des femmes dans l'industrie** : Nos équipes promeuvent la place des femmes dans industries canadiennes de la défense et de la sécurité, et trois employés de L3Harris au Canada ont récemment été honorés pour avoir inspiré le changement lors du petit-déjeuner de remises de bourses d'études des femmes dans le domaine de la défense et de la sécurité.
- **Les Autochtones en avant-plan** : Les employés canadiens ont volontairement participé à une formation de sensibilisation à l'égard des membres des Premières Nations afin de promouvoir l'entente entre les Canadiens non autochtones et les Autochtones.

FORMATION

Tous les employés de L3Harris, peu importe leur poste, reçoivent annuellement une formation relative au Code, qui comprend du contenu sur la façon dont L3Harris attend de ses employés qu'ils exercent leurs activités au nom de L3Harris et qui inclut périodiquement du contenu spécifique lié à la traite des personnes.

Nous offrons aux employés la possibilité de faire preuve de jugement en leur apprenant à utiliser notre modèle de prise de décision éthique en trois étapes – ACT. « A » signifie « avoir conscience » des problèmes en posant des questions. « C » représente la « considération de nos valeurs et responsabilités ». Finalement, « T » signifie « agir en temps opportun ». Ces trois étapes aident les employés à déterminer les étapes appropriées pour prendre en considération les cas de violation ou de préoccupation et les signaler à un échelon supérieur.

Tandis que les entités déclarantes de L3Harris continuent de développer leurs mesures pour prévenir et réduire les risques d'esclavage moderne en 2024, nous prévoyons mettre en place, selon les besoins, un module de formation axé sur l'esclavage moderne.

ÉVALUER L'EFFICACITÉ

Nous avons l'intention de continuer à réévaluer la nécessité de mettre en place des mesures pour évaluer l'efficacité des processus établis en fonction de l'évaluation des risques décrite dans le présent rapport.

APPROBATION ET ATTESTATION

Le présent rapport a été approuvé par l'administrateur unique de L3Harris Technologies Canada Inc. le 30 mai 2024, en son nom et au nom de L3Harris MAS Inc., de L3Harris MAPPS Inc. et de Wescam Inc., conformément à l'article 11(4)(b)(ii) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 1 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. Au meilleur de ma connaissance et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets, conformément à tous les points importants de la Loi et pour l'année visée ci-dessus.

Richard Foster

– Richard Foster
Vice-président et administrateur unique de L3Harris Technologies Canada Inc.
30 mai 2024

Je détiens l'autorité de lier L3Harris Technologies Canada Inc., L3Harris MAS Inc., L3Harris MAPPS Inc. et Wescam Inc.